


Extrait du registre
des délibérations de la commune de ST HILAIRE LE GRAND
séance du 30/09/2022

Date de la convocation 26/09/2022	L'an 2022 et le trente septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Antonia PAQUOLA , Maire
Date d'affichage 26/09/2022	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 11 En exercice : 10 Votants : 10	Présents : Mme Antonia PAQUOLA, Maire, Mmes : THIEBAULT Lydie, MM : BEAULANDE Gilles, DELANERY Sébastien, GILLET Jean-Michel, LEBÈGUE François, PIET Jean-François. Absents : Mme GILLET Odile ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel GILLET. Secrétaire : Mme Lydie THIÉBAULT
Réf : 2022-09-2-01	Objet de la délibération : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE.
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique, Vu la délibération en date du 11/01/2016 créant l'emploi d'agent technique à raison de 10 heures hebdomadaires, Considérant le changement d'organisation du travail et l'augmentation des locations de la salle des fêtes, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE : Considérant que les besoins du service justifient d'augmenter le temps de travail du poste de 3 heures par mois, Le nombre d'heures du poste d'agent technique est porté à 13 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2022. Que ces heures seront payées dès la paye de septembre 2022.
	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme : En mairie Le Maire, Antonia PAQUOLA
	 Antonia PAQUOLA
	ANTONIA PAQUOLA 2022.10.03 11:01:32 +0200 Ref:20221003_104012_1-1-O Signature numérique le Maire